Lunel, le 01/07/2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lunel : Dispositif de prévention et de lutte contre la canicule

En période de canicule extrême, la commune de Lunel met en place des actions de prévention pour soutenir la population.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) assure régulièrement une veille téléphonique en soutien aux personnes inscrites sur le registre des personnes fragiles et isolées. La demande peut être formulée auprès du CCAS par la personne elle-même au 04 67 87 84 97, ou par un proche, un voisin, un personnel soignant, un service d'aide à domicile. Dans ce cas, le CCAS prendra contact avec la personne.

Pour toute personne éprouvant des difficultés à vivre les fortes chaleurs, un lieu rafraîchi est également mis à disposition, dans les locaux du Foyer municipal des retraités, situé 68, rue de l'école du parc. Contact : 04 67 87 83 99.

Les locaux sont en accès libre de 9h à 12h et de 13h30 à 17h45. Pour les week-ends possibilité d'ouvrir les locaux en fonction de la demande, les inscriptions sont prises auprès du CCAS au 04 67 87 84 97, jusqu'au vendredi 17h.

Pour rappel
Depuis le 1er juin et jusqu'au 15 septembre prochain, la Ville de Lunel a activé Prévention canicule, son dispositif de veille et d'alerte qui permet au CCAS de réaliser un soutien auprès des personnes inscrites sur le registre du Plan Canicule. Pour tout savoir, connectez-vous sur lunel.com

L'ESSENTIEL
Lunel : Dispositif de prévention et de lutte contre la canicule
En plus de la veille téléphonique auprès des personnes inscrites sur le registre des personnes fragiles et isolées, la Ville de Lunel ouvre un lieu rafraîchi dans les locaux du Foyer municipal des retraités.

CONTACTS PRESSE VILLE DE LUNEL
Angélique Zelazo, Chargée des relations avec la presse - 04 67 87 83 38 – angelique.zelazo@ville-lunel.fr
Yoann Galiotto, Directeur de la Communication – 06 49 92 93 70 – yoann.galiotto@ville-lunel.fr